

Benoît Robert,
le président-directeur
général de
Communauto, pose
fièrement dans l'une
des voitures en
autopartage.



Une solution durable L'autopartage, un concept à découvrir... et à partager

Par Nicolas Joly

L'autopartage est un système dans lequel une organisation met des véhicules à la disposition de ses membres. Au lieu de disposer d'une voiture personnelle qui reste stationnée la plupart du temps, l'utilisateur d'autopartage se sert d'une voiture uniquement quand il en a besoin. Le reste du temps, la voiture est utilisée par d'autres membres.

Communauto offre ce service à Montréal avec environ 900 véhicules répartis dans près de 300 points de service. Les locataires de l'OMHM sont privilégiés, puisque 85 des voitures Communauto sont dans les stationnements de nos immeubles.

Plusieurs formules qui s'adaptent à vos besoins

En plus d'être très flexible, la formule de Communauto est très économique. Selon une étude de l'Association canadienne des automobilistes (CAA), les coûts d'utilisation et de possession d'une automobile représentent la deuxième dépense en importance d'un ménage, après le logement. En additionnant tous les coûts de fonctionnement (essence, entretien, pneus) et les coûts de propriété (assurances, permis de conduire, immatriculation, taxes, coût de financement et dépréciation), une

Chevrolet Cobalt coûte chaque année 8 272 \$ alors qu'une Dodge Grand Caravan revient à 11 255 \$ pour parcourir 16 000 kilomètres par année.

Communauto propose plusieurs formules d'abonnement selon vos besoins. Par exemple, l'une d'entre elles prévoit des tarifs d'abonnement commençant à 37 \$ par année avec des coûts d'utilisation de 1,66 \$ par heure, plus 0,21 \$ par kilomètre (incluant l'essence). Il s'agit d'une solution très économique. Ainsi, un abonnement au forfait A de Communauto permet de louer une voiture pour aller faire des courses en parcourant 20 kilomètres pendant deux heures pour la somme de 8,57 \$. Le même trajet vous reviendrait à 35,30 \$ en taxi et à 6,00 \$ en autobus (3 \$ par passage).

Sans tracas et écologique

Avec le service d'autopartage de Communauto, finis les soucis liés à une voiture, les réparations surprises à effectuer, les changements de pneus, d'huile et de freins, le problème d'entreposage de pneus. Bref, Communauto, c'est la liberté d'avoir accès à une voiture sans en avoir les tracas ! Communauto, c'est aussi une solution écologique puisque l'utilisation du service entraîne une réduction de l'usage d'une auto, du nombre de véhicules en circulation et des émissions polluantes associées à l'automobile.

Pour plus d'information ou pour savoir comment devenir membre de Communauto, consultez le site Internet www.communauto.com ou appelez au 514 842-4545.